

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. Etranger, \$1.50 par an.

VOL. VI.

1 OCTOBRE 1907

No. 19

SOMMAIRE—Mgr Fèvre.—Justice.—Un beau Preacher!—L'Eglise.—“Salutem ex inimicis nostris!”—La centralisation scolaire.—Debout! face à l'ennemi.—L'autonomie des Provinces.—L'Ecole primaire d'autrefois.—Propagande populaire.—Les effets de la confession.—Le port du Chapelet.—Prêtres donateurs.—Nos visiteurs.—Ordination.—Echos de la fête.—Aux prières.

MGR. FEVRE.

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE.

La mort vient de faucher de nouveau à travers le clergé français. Celui pour qui la tombe vient de s'ouvrir est trop connu au Canada pour que nous le laissions partir dans le silence.

Mgr Justin Fèvre protonotaire apostolique est mort il y a quelques jours, à l'âge de 78 ans, après avoir été durant toute sa longue carrière cléricale un des plus fidèles, des plus orthodoxes et des plus ardents défenseurs de la sainte Eglise.

Sans-doute l'œuvre immense accomplie par le distingué et savant prélat sera appréciée de différentes manières; mais quel est l'homme qui a eu le bonheur de contenter tout le monde?

Sans-doute dans le feu de la lutte contre l'hérésie des hérésies: *le libéralisme*, ce vaillant soldat a pu infliger quelques blessures dont la légitimité peut-être contestée....surtout par ceux qui les ont reçues! mais, quel est le soldat qui, au sein de la mêlée, n'est pas exposé à se tromper ou à blesser plus grièvement qu'il ne voudrait?

Il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe pas!

Quoiqu'il en soit des luttes si vaillamment soutenues par Mgr Fèvre, tous devront reconnaître que sa loyauté était indéniable et que son unique désir était la défense intégrale de l'Eglise.

L'histoire qui finit toujours par avoir son heure nous dira un jour

qui n'est pas très éloigné peut-être, le juste jugement que l'on devra porter sur l'œuvre de cet homme qui fut un prêtre intègre, intelligent et dévoué, sur cet écrivain qui n'a jamais voulu se servir de sa plume que pour défendre le Christ, l'Eglise et la Papauté.

Pour nous, après avoir admiré le labeur sans repos, auquel Mgr Fèvre a consacré toute sa vie, nous prions Dieu de lui donner le repos éternel qu'il a si bien mérité, et nous souhaitons à l'Eglise beaucoup d'enfants aussi sincères, aussi désintéressés et aussi laborieux que l'a été le prélat sur qui la tombe vient de se fermer.

En outre de 43 ans de ministère paroissial et une abondante collaboration à plusieurs revues, Mgr Fèvre a laissé, comme preuve de son activité, au de là de cent volumes et probablement plus d'un manuscrits qui, nous l'espérons, seront un jour publiés.



JUSTICE.

Dans notre dernier numéro nous avons, par erreur, attribué au "Free Press" un article qu'il avait reproduit du "Leader" de Carmen. Dans son numéro du 10 sept. dernier le "Free Press" se plaint tout naturellement de notre erreur et, ne se souvenant plus de ses propres erreurs, l'impute à notre mauvaise foi et à une imaginaire alliance avec un parti politique.

Quoique le "Free Press" qui, depuis les élections dernières, n'a cessé de manger du catholique, nous ait peu habitués à lui voir prendre la défense des coreligionnaires de Sir W. Laurier; il n'en n'a pas moins droit à ce que justice lui soit rendue. Aussi, c'est en toute loyauté que nous reconnaissons que, par erreur, nous lui avons attribué la paternité de l'article du "Leader", article que le "Free Press" avait même blâmé.

Nous ne saurions point cependant accéder à toutes les plaintes du "Free Press". Si, comme le "Free Press", nous reconnaissons et déclarons publiquement que le moyen adopté par le "Leader de Carmen" pour combattre Sir W. Laurier est aussi mesquin que déloyal et injuste, d'un autre côté, et malgré toute notre bonne volonté nous ne pouvons admettre que ce soit par esprit de justice envers les catholiques que le "Free Press" a reproduit et blâmé l'acte du "Leader".

La preuve en est dans les attaques aussi acharnées qu'injustifiées que le "Free Press" n'a cessé de faire contre les catholiques depuis les dernières élections et dont son article : The papacy and the intellectuals (4 sept 1907) et sa reproduction de l'article du spectator (The political drifting of the papacy) sont la confirmation.

Nous tenons à être justes, non point dupes.

On sait que l'Hon. M. Sifton est l'unique propriétaire du "Free Press" et qu'il lui donne son mot d'ordre. Nous n'osons croire cependant que l'ancien ministre de l'Intérieur s'oublie au point de commander la guerre aux catholiques.



UN BEAU PREACHER!

LA DIPLOMATIE DU PAPE

Nous tenons à signaler à nos lecteurs l'article "Un beau Preacher" par lequel le Manitoba du 11 septembre dernier a relevé les erreurs et les faux jugements portés par le "Free Press" contre Pie X, dans un article "The papacy and the intellectuals" (4 sept. 1907).

A notre tour nous ne saurions mieux répondre non seulement au "Free Press" mais encore à tous ceux qui trouvent Pie X peu à la mode et peu diplomate, qu'en citant cette admirable page d'une lettre pastorale du Cardinal Lecot, au sujet de la diplomatie de Pie X.

On reprochera au Pape de n'être pas un diplomate et de gouverner l'Église d'après les principes d'un autre âge.

"Le Pape répond: Ma diplomatie, à moi, c'est ma conscience. Quand j'ai étudié, quand j'ai interrogé, quand j'ai reçu les avis des hommes les plus éclairés et les plus compétents; quand, surtout, j'ai prié et fait prier pendant de longs mois, pour que la lumière du Ciel m'éclaire et mette ma conscience dans le repos absolu d'une vérité qui s'impose, sous les regards du Divin Crucifié qui préside à tous mes travaux, je jette un dernier cri au ciel: Seigneur, éclairez-moi; ne permettez pas qu'aucune considération humaine détourne mon esprit de la vérité et faites que ma conscience prononce dans l'absolue indépendance de la vérité et du devoir. Voilà ma diplomatie, à moi."

"Voilà, Nos Très Chers Frères, la diplomatie du Pape, actuellement et glorieusement régnant: n'en vaut-elle pas une autre, je vous le demande: et ne seriez-vous pas heureux de voir toutes vos affaires appréciées et jugées dans de telles conditions?"

"Le monde d'aujourd'hui ne sait plus ce qu'est la conscience,

Pour lui la vérité est mobile, et les principes variables comme le caprice ou les intérêts des hommes. Il fait de la vérité ce qu'il veut; pour lui, rien n'est absolu, et jamais son âme n'est en présence d'un principe immuable qui s'impose et lui dit; Je suis la vérité, je suis la justice, je suis la loi; je suis le Maître éternel et je ne change pas: *Ego Dominus, et non mutor!*..



L'ÉGLISE.

L'Église !... , c'est l'œuvre du Christ; le Christ c'est Dieu, et ce n'est pas impunément qu'on s'attaque à lui. L'iniquité à son heure ... , Dieu aura aussi la sienne.

Son Église a bravé cent féroces tyrans;
 Son Christ a triomphé de l'enfer et du monde !
 Son regard les contemple et dans sa paix profonde
 Il a compté leurs ans



SALUTEM EX INIMICIS NOSTRIS !

Nous soumettons aux sages réflexions des optimistes de Québec, l'article suivant du "Free Press" journal anticatholique et organe de l'Hon. M. Sifton.

Article traduit du "Free Press" de Winnipeg du 31 Août 1907.

QUÉBEC FAUSSEMENT REPRÉSENTÉ

"L'autre jour le "Free Press" a caractérisé, comme méchante, l'insinuation du "Orange-Sentinel", que l'Ontario pourrait conquérir Québec. Cette insinuation est méchante dans ce sens, qu'elle ne fait pas seulement appel à l'esprit guerrier d'une petite partie de nos gens, mais aussi en ce qu'elle crée une impression fautive à l'étranger et parmi les nouveaux arrivés, qui ne sont pas encore devenus familiers avec notre histoire et nos conditions actuelles. Pour ceux qui ont lu depuis quelque temps une certaine partie de la presse du Canada, le langage du "Orange Sentinel" n'est pas nouveau, mais il est douteux, si les auteurs de ces appels démagogiques ont jamais été sérieux. Certainement la masse du peuple ne les a pas pris au sérieux. Jamais, depuis que nos institutions fédérales nous servent de base d'opération, il n'a été question d'une sécession, encore bien moins d'une province faisant la guerre à une autre.

"Cependant, avant et après la Confédération, a eu lieu un combat continu, mais pacifique, pour conserver les libertés civiles du peuple

canadien, contre les empiétements politiques du pouvoir clérical, et ce serait une grande erreur que de croire que ces efforts pour maintenir les droits de citoyens libres n'auraient trouvé aucun support parmi les Canadiens-Français. Dire que la Province de Québec est (priest ridden) l'esclave de la domination cléricale, n'a été, pendant longtemps, qu'un moyen facile de s'attirer la confiance d'une certaine section du public lisant l'anglais.

„Les triomphes de Sir Wilfrid Laurier dans cette province depuis les vingt dernières années, malgré les attaques acharnées des Ultramontains, et l'élection de Sir Henri Joly, un protestant, comme Premier Ministre Libéral de cette province, au moment où le parti libéral était à son plus faible dans la Puissance du Canada, sont deux faits si frappants, qu'ils devraient détromper tous ceux qui auraient peut-être cru ces fausses représentations sur Québec. S'il y a eu des incidents isolés qui, du reste cependant pourraient être expliqués par les circonstances qui les ont accompagnées, ceci ne prouve pas le contraire.

„La vérité est que, les Canadiens-Français ont hérité de la vieille France, avec d'autres qualités et défauts, d'une forte passion pour les discours théoriques et dogmatiques. C'est pourquoi la question d'orthodoxie est toujours mise en avant dans leurs discussions politiques. Mais aucun de ceux qui ont étudié l'histoire ne peut nier que dans la nouvelle et dans la vieille France le pouvoir civil n'ait défendu avec jalousie ses prérogatives contre les empiétements de l'Eglise.

„L'habitant de nos jours a beaucoup du vieil esprit gallican en ce qu'il déteste l'idée même d'un gouvernement de curés autant que le français moderne, quoiqu'il ne soit pas assez sectaire pour ne pas rendre justice au clergé sur le champ de la religion et de la charité. Quand la loi est violée il n'hésite pas à avoir recours aux tribunaux civils et des juges catholiques n'hésitent pas à rendre justice selon la loi civile, malgré les mandements épiscopaux.

„Nous pouvons nous fier sur nos citoyens canadiens-français pour ce qui concerne leurs difficultés avec leur clergé. Ils sont attachés à leur Eglise par des sentiments de reconnaissance et de foi, mais il y a assez de preuves qui démontrent, qu'ils n'ont pas manqué de défendre l'intégrité des constitutions civiles-britanniques.

„Contrairement à la croyance générale, l'Ultramontanisme est relativement nouveau dans le Canada-Français, et s'il a gagné du terrain, ceci a été par des alliances avec les hommes que le "Orange Sentinel" a toujours supportés, comme Sir John A. Macdonald, Sir Mackenzie Bowell et notre Mr. Roblin. Quand les libéraux anglais et français ont été au pouvoir l'Ultramontanisme n'avait pas eu autre chose à faire qu'affiler ses dents. Qu'on lise l'histoire pour avoir une conception juste du manque de sincérité des agitateurs, comme le "Orange Sentinel" et autres.

*LA CENTRALISATION
DES ARRONDISSEMENTS SCOLAIRES.*

Nous parlerons plus au long dans la suite du projet de noyer tous les districts ou arrondissements scolaires d'une municipalité, dans un seul district ou arrondissement scolaire municipal; mais nous devons dire de suite, que ce projet est une menace pour la liberté et les droits des contribuables, surtout catholiques.

On sait que le fameux Langlois, l'âme du mouvement maçonnique à Montréal, cherche à introduire le même système dans Québec!

Le rapprochement est intéressant.



DEBOUT ! FACE A L'ENNEMI

LA CROIX 1907

Nous extrayons d'une allocution de Mgr Laurans, prononcée à Marvejols, ce passage vibrant.

Vous voulez savoir ce qui nous manque ? Ce qui nous manque, c'est la conscience de notre force. Dans un pays saturé de sève chrétienne, nous avons le droit d'être tout et nous ne sommes rien. Timidité, effacement volontaire, abandon de nos droits, aptitude désordonnée à la résignation, voilà la cause de tous les maux qui nous accablent.

Il est du devoir des pasteurs d'âme de secouer cette torpeur. Les résignés, les apatiques, les laissez-moi tranquille, dans une société démocratique où chacun n'a que ce qu'il a su prendre, sont des nullités sociales qui ne comptent pas.

L'oiseau qui se coupe les ailes sera la proie du premier félin qui passe. Le citoyen que la violation cynique de tous ces droits laisse indifférent, le croyant qui n'affirme pas sa foi au grand jour sont des suicidés qui se livrent eux-mêmes aux fauves de la politique et aux laçets des étrangleurs de la libre pensée.

Donc, à tous ceux qui veulent vivre, à tous ceux qui savent le prix de la rédemption de leurs âmes, aux hommes de cœur qui sentent le péril de l'heure présente et se rendent bien compte que l'âme de leurs enfants ne peut être sauvée de l'apostasie que par l'énergie de leur attitude, les événements crient : Debout, face à l'ennemi de vos croyances !

L'AUTONOMIE DES NOUVELLES PROVINCES

Sous ce titre, le "Manitoba" relevait avec raison la grave erreur de M. Borden chef du parti conservateur lorsque, parlant au sujet des *garanties aux minorités*, il disait; que "les amis de la cause de nos compatriotes dans l'Ouest prétendaient amender l'acte de l'Amérique du nord (1867) en réclamant des écoles séparées".

En effet si M. Borden avait pris la peine de lire en entier l'article 93 de l'acte de 1867 il aurait été convaincu qu'en réclamant des écoles séparées non pas seulement de nom mais de fait, les catholiques de l'ouest n'ont fait, ne font et ne feront que réclamer ce que cet acte de 1867 leur accordait et leur garantissait.

Or, la loi passée en 1875, pourvoyait à la création d'écoles séparées dans l'ouest à la demande de la minorité catholique ou protestante.

Tous les chefs politiques d'alors et les meilleurs légistes de l'époque Sir John Macdonal, Sir Alex. Campbell, M. Blake et Goerge Brown eux-mêmes déclarèrent ce pacte de 1875 parfaitement conforme à l'acte de 1867.

Les dispositions que les défenseurs de la minorité catholiques dans l'ouest voulaient insérer dans la constitution de 1905 étaient donc légitimes et conformes à l'acte de 1867 puisqu'elle n'étaient autres que les dispositions de 1875.

En privant donc les catholiques de leurs écoles absolument séparées c'est une violation manifeste de leur droit le plus élémentaire et le plus indigne que le gouvernement fédéral.

Et c'est pourquoi, conformément aux ordres donnés par le Pape Léon XIII, dans son encyclique "affari vos" les catholiques de l'ouest comme d'ailleurs les catholiques du Manitoba doivent sans doute accepter ce qui leur est laissé de leurs droits, mais sans jamais cesser d'en réclamer la pleine et entière restitution: "*En attendant, et jusqu'à ce qu'il soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles.*"



L'ÉCOLE PRIMAIRE D'AUTREFOIS.

On peut, par l'observation de quelques vieux rapports sur les écoles primaires, apprécier un peu l'esprit qui animait l'école il y a cinquante ans.

Voici quelques-unes des questions auxquelles ces rapports devaient répondre. Elles sont prises d'une pièce datée du 10 mai 1854, portant la signature de M. de Neuville, délégué du Conseil académique de Crécy (Somme) :

" Comment l'enseignement religieux est-il assuré ? Quelle part y prend l'instituteur ?

" L'instituteur conduit-il ses élèves aux offices religieux ?

" Y a-t-il un Christ dans l'endroit le plus apparent de l'école ?

" Les châtimens corporels sont-ils interdits ?

" Quelle est la tenue extérieure de l'instituteur ?

" A-t-il de bons rapports avec les habitants, avec les autorités civiles et ecclésiastiques ?

" S'occupe-t-il exclusivement de ses devoirs d'instituteur ? "

On surveillait alors les instituteurs.

Il ne leur était point permis de faire à l'école et même hors de l'école œuvre d'anticléricalisme et d'anarchisme.

Cela nous met assez loin des idées de M. Buisson, déclarant que « hors l'école, l'instituteur est absolument indépendant de sa personne et libre de professer telle doctrine qu'il lui plaît ».



PROPAGANDE POPULAIRE

Le fléau maçonnique : par l'abbé Huot
 Québec 1906. Dussault et Proulx, imprimeurs. (T.P.Garneau. Librairie du clergé, 6 rue de la Fabrique.)

Cet ouvrage extrêmement édifiant, très solide, très clair est revêtu de l'imprimatur épiscopal. C'est un résumé parfait de l'histoire de la Franc-Maçonnerie, indiquant en pages lumineuses ses origines, ses doctrines anti-chrétiennes, son but, son organisation, le rôle qu'y jouent les Juifs. Il contient aussi un chapitre important sur la Maçonnerie américaine et sa conclusion s'impose aux méditations de tous les chrétiens.

Le magnifique et si pratique mandement de S. G. Mgr l'Archevê-

que de Québec sur *l'Action Sociale Catholique*, donne à cette conclusion, une confirmation éclatante. Il serait à désirer qu'une édition populaire, à bon marché de ce mandement, avec le bref admirable de S. S. Pie X fut l'objet lui aussi d'une propagande populaire.



LES EFFETS DE LA CONFESSION.

Les sectes Protestantes ont repoussé presque tous les Sacrements du Christianisme, gardés par l'Eglise Catholique. Ils ont particulièrement rejeté celui de la Pénitence. Il y a, aujourd'hui, une tendance dans la haute église anglicane à revenir à la Confession. Les effets moraux de ce sacrement sont tels, qu'ils s'imposent. Voici ce que publie le *Star*, feuille anglaise de Montréal, No du 8 août dernier.

CINQ CENTS DOLLARS VENANT D'UN PENITENT

PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN PRETRE.

“La direction de la société royale d'assurance contre l'incendie a été très agréablement surprise récemment, quand, ouvrant une lettre venant d'une petite ville des environs de Montréal, elle y trouva un “money order” du montant de 500 dollars et une lettre du curé du district demandant d'en accuser réception par la Presse, comme étant une réception de conscience.”

“On ne peut que conjecturer l'origine de cette restitution. Les agents de la Compagnie ignorent comment le pénitent a pu toucher indûment une police d'assurance probablement basée sur de fausses déclarations après avoir sans doute détruit des bâtisses, afin de recevoir la prime d'assurance. Les agents ne cherchent pas à découvrir cette origine. Ils acceptent l'argent volontiers et s'empressent d'en accuser réception.”

Ces restitutions ne sont pas rares. Il arrive souvent que les agents sont appelés à payer une police qui a été obtenue frauduleusement. Ils peuvent avoir des soupçons mais n'ont pas le moyen de prouver que leurs soupçons sont fondés. Alors le coupable, comme c'est ici le cas éprouve le besoin de restituer et de renvoyer le montant touché.

“On estime qu'environ un millier de dollars sont reçus chaque années de cette façon, par la compagnie, somme représentant peut-être

trois ou quatre contrats d'assurance. Mais on ne fait jamais d'enquête pour découvrir de qui provient la restitution."

* * *

Décidément la confession a du bon! même dans les affaires.

Un homme, qui ne se confiait pas, a dit un jour: "les affaires c'est l'argent des autres." C'était un banquier juif célèbre.

Quand on est chrétien, et que l'on se confesse sérieusement, le système financier reçoit comme on voit, de frappants démentis.

La Pénitence est un sacrement bien plus sérieux sous ce rapport que les tribunaux de la justice humaine.

L. Hacault.



LE PORT DU CHAPELET

Sous ce titre nous lisons dans la "Semaine religieuse de Québec". Le catalogue des Indulgences publié avec l'approbation de Léon XIII, le 29 août 1899, ne mentionne plus l'indulgence de 100 ans et autant de quarantaines accordée par Innocent VIII le 26 février 1491 dans sa Bulle "Splendor paternæ gloriæ" à ceux qui portent sur eux leur chapelet.

A la demande du Maître général des Dominicains, Sa Sainteté Pie X vient de renouveler cette indulgence à gagner, une fois le jour, par ceux qui portent dévotement sur eux leur chapelet par amour pour la Sainte Vierge. (31 juillet 1906).



NOMS DES MEMBRES DU CLERGE

QUI ONT CONTRIBUE A UN CADEAU SOUVENIR A L'OCCASION DES

NOCES SACERDOTALES DE

SA GRANDEUR MONSIEUR A LANGEVIN ARCHEVEQUE

DE ST BONIFACE

Les Révérends Messieurs: Gendron, curé de Lasalle, \$25 00; A. Magnan, vicaire à Laurier, 1 00; R.P. Rethvelt, curé de Brandon, 5 00; St-Amand, curé de St-Jean-Baptiste, 2 00; Derome, vicaire à St-Jean-Baptiste, 2 00; R.P. Delaere, curé de Yorkton, 10 00; R.P. Gaire, 5 00; R.P. Loriau, St-Adolphe, 5 00; Jubinville, curé de St-Félix, 10 00; R.P. Houle, curé de Makinack, 5 00; Kavanagh, curé de St-

François-Xavier, 10 00; Giroux, curé de La Broquerie, 10 00; Campeau, curé de St-Eustache, 10 00; A. Béliveau, chancelier St-Boniface, 50 00; Gandos, St-Norbert, 5 00; Benoît et Jansens, Balgonie et Station de Q'Appelle, 5 00; Dufresne, curé de Lorette, 10 00; Deslandes, curé de Pine-Wood, 5 00; Poirier, curé de St-Raphaël, 3 00; Defoy, curé de Thibaultville, 5 00; Woodcutter, Archevêché St-Boniface, 50 00; Camirand, curé d'Elie, 10 00; Mgr Dugas, curé de St-Boniface, 100 00; R.P. Dandurand, St-Boniface, 20 00; Deshaies, curé de Selkirk, 10 00. L'Ami du Foyer par le R.P. Gladu, St-Boniface, 10 00. Rocan, curé d'Elisabeth, 5 00; Bouillon, curé de Oak Lake, 10 00; Maillard, curé de Woolsey, 10 00; Kugener, curé de Ste-Delphine, 2 00; Ferland, curé de St-Antoine, 5 00; Noret, curé de St-Malo, 1 00; Brancherau, curé de White-Wood, 7 00; R. P. Morard, curé de Forget, 10 00; Dom Benoit, curé de N-Dame de Lourdes, 5 00; R. P. Lecoq, curé de Ste Rose du Lac, 10 00; Dumoulin, curé de St Georges, 5 00; Martin, curé de St Joseph, 5 00.

R. P. Jean-Baptiste, Supérieur des Trappistes St Norbert, 10 00; un paroissien de St Félix, par M. Jubinville, 6 00; Hogue, curé à St Lazare, 10 00; Jutras curé à Letellier, 10 00; Margos, curé à Shoal Lake, 5 00; R. P. Marion, O. M. I. 3 00; Beauregard, curé à la Grande-Clairière, 10 00; Supérieur des Pères Basiliens, Winnipeg, 10 00; R. P. Marie Antoine, curé à St Léon, 5 00; Duffy, curé à Winipégosis, 5 00; Giroux, curé de Ste-Anne des Chênes, 19 00; Cherrier, curé à l'Immaculée-Conception, 25 00.

à suivre



NOS VISITEURS

Nous avons eu le plaisir de voir à l'Archévêché Mgr. Breynat, Vicaire Apostolique du Makenzie et du Yukon

Messieurs les abbés Houle, curé de St Léonard de Port-Maurice; Caron curé de St Ferdinand d'Halifax co. Mégantic, Alfred Pouliot, curé de St Agapit, et M. Guy curé de Kamouraska nous ont aussi fait l'honneur d'une visite.

 ORDINATION.

Samedi le 21 septembre dernier, dans la chapelle de l'archevêché, Mgr l'Archevêque a conféré le Sous-Diaconat à M. l'abbé Henri Bernard. Sa Grandeur était assistée par le R.P. Bournival s.j. professeur de théologie au collège de St-Boniface, M. l'abbé J. Poitras. secrétaire et M. l'abbé N. Bellavance assistant-secrétaire.



 ECHOS DES FETES.

Les Rdes Sœurs de la Miséricorde, malgré leur nouvelle construction qui coûtera près de \$200 000, ont envoyé à S. G. Mgr l'archevêque, vingt-cinq piastres pour ses œuvres.

 AUX PRIERES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs.

M. A. Portelance, père du R. P. Portelance O. M. I. curé de la paroisse du Sacré-Cœur de Winnipeg.

Delle Deslandes, sœur de l'abbé Nap. Deslandes curé de Pine Wood Man.

Rde sœur Trudel, des Sœurs Grises de St Boniface. Sœur Trudel était la sœur de M. l'abbé Trudel ancien secrétaire de Mgr l'Archevêque.
